

Département :

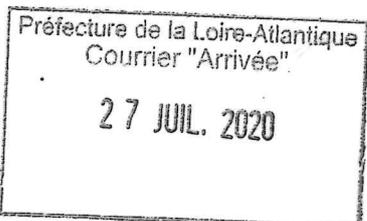
Loire-Atlantique



Joué-sur-Erdre

PLAN LOCAL D'URBANISME

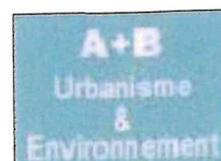
4.4 Plan de zonage

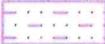


Arrêté le : 24/06/2019
Approuvé le : 22/06/2020
Modification n°1 le :
Modification n°2 le :
Modification n°3 le :
Modification n°4 le :

Vu pour être annexé à
la délibération du Conseil Municipal
en date du : 22/06/2020

A+B
Urbanisme & Environnement
Bel Air - Route du Temple
44270 Saint-Même-le-Tenu



-  **Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination** (art. L 151-11 2° du code de l'urbanisme)
 -  Zones exposées au risque d'inondation (cf. atlas des zones inondables de l'Erdre)
 -  Espace à constructibilité limitée
 -  Zone de sensibilité archéologique (source : Atlas des patrimoines, DRAC Pays de la Loire)
 -  Cours d'eau (source : Préfecture de Loire-Atlantique, août 2019)
 -  Zones humides (source : inventaire communal, mars 2011)
 -  Espaces boisés classés (EBC)
 -  Périmètre de secteur concerné par des orientations d'aménagement et de programmation
 -  Site d'une ancienne décharge
 -  Emplacement réservé (cf. liste des emplacements réservés)
- Éléments du paysage, immeubles, sites, secteurs à protéger, à mettre en valeur :
-  Patrimoine bâti, immeubles, îlots à protéger et à valoriser au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 -  "Petit patrimoine" à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 -  Secteur de jardins au sein du bourg, à préserver au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme
 -  Boisements à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme ⇒ DP 13404*12
 -  Haies, alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme ⇒ DP 13404*12
 -  Arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 -  Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

